

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2344

1^{er} octobre 2011

SOMMAIRE

Adenium Sicav	112505	Duc SA	112488
Albertina S.à r.l.	112484	Endurance Hospitality Finance S.à r.l. ...	112501
Ardea S.A.	112495	Ets Wantz S.A.	112480
Bullet Holdings S.à r.l.	112499	Fides (Luxembourg) S.A.	112483
Chen Ling S.A.	112468	General Oriental Investments Limited ..	112479
CHRIPET Invest S.à r.l.	112468	Hautec Luxembourg S. A.	112475
Cisa International S.A.	112473	IND Invest S.A.	112473
Clair Matin S.A.	112473	Invest Cars Solutions S.A.	112469
Clair Matin S.A.	112474	Invest Solutions S.à r.l.	112469
Cliobis S.à r.l.	112474	Jemco S.A.	112490
CMI Insurance (Luxembourg) S.A.	112501	JMS Locations s.à r.l.	112481
Corbis S.A.	112479	Konoha S.à r.l.	112491
Cosal s.à r.l.	112479	Le Bon Café	112468
Cosal s.à r.l.	112480	Miwwelhaus Koeune S.A.	112512
Crete Invest S.A.	112489	Nori S.A.	112512
Crete Invest S.A.	112490	Nori S.A.	112512
Crimson S.A.	112490	Oregon International Holdings S.à r.l. ...	112512
CR Services, S.à r.l.	112487	Ourdaller Brauerei	112512
Cryn Finance S.A.	112491	Penta Group Investment S.A.	112488
CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l.	112495	PFMR Immo Invest S. à r.l.	112487
CS Retail Park No. 1 S.à r.l.	112495	REL (First) Investment S.A.	112506
CS Retail Park No. 2 S.à r.l.	112500	REL Lux S.A.	112510
CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l.	112501	Rosneft Holdings Ltd S.A.	112491
CURA Investment Corporation	112503	SANPAOLO IMI Equity Management S.A.	
CYCLAMEN Spf, S.A.	112504	112510
DataCenterEnergie S.A. (DCE)	112504	Securisite Luxembourg Sàrl	112474
Dimension Data Luxembourg	112509	Sphynx 2 S.à r.l.	112466
Dover Luxembourg Services S.à r.l.	112511	Sundance S.P.F. S.A.	112496
Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l. ..	112491	Tiger Holding Four S.à r.l.	112506
D-Trust S.à r.l.	112480	Tonifin S.A.	112486

Sphynx 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 161.481.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sphynx S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million Euro (EUR 1.000.000,00), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161461,

here represented by Ms. Laura Gehlkopf, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 21, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Sphynx 2 S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161481, established pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated May 26, 2011, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at fifteen thousand five hundred Euro (EUR 15.500,00) represented by fifteen thousand five hundred (15.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of nine hundred eighty-four thousand five hundred Euro (EUR 984.500,00) to raise it from its present amount of fifteen thousand five hundred Euro (EUR 15.500,00) to one million Euro (EUR 1.000.000,00) by the creation and issuance of nine hundred eighty-four thousand five hundred (984.500) shares all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), together with a share premium in the amount of eighty-eight million two hundred twelve thousand four hundred forty-four Euro (EUR 88.212.444,00).

Subscription – Payment

Sphynx S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for all the New Shares and to pay the subscription price in the amount of nine hundred eightyfour thousand five hundred Euro (EUR 984.500,00), together with a share premium in the amount of eighty-eight million two hundred twelve thousand four hundred fortyfour Euro (EUR 88.212.444,00), by payment in cash in the total amount of eighty-nine million one hundred ninety-six thousand nine hundred forty-four Euro (EUR 89.196.944,00).

The amount of eighty-nine million one hundred ninety-six thousand nine hundred fortyfour Euro (EUR 89.196.944,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at one million Euro (EUR 1.000.000,00) represented by one million (1.000.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at seven thousand Euro (EUR 7.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sphinx S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un million d'Euro (EUR 1.000.000,00), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161461,

ici représenté par Ms. Laura Gehlkopf, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Sphinx 2 S.à r.l.» (ciaprès, la Société), ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161481, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 26 mai 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille cinq cents Euro (EUR 15.500,00) représenté par quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents Euro (EUR 984.500,00) pour le porter de son montant actuel de quinze mille cinq cents Euro (EUR 15.500,00) à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (984.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts).

Souscription – Libération

Sphinx S.à r.l., précitée, par son mandataire, décide de souscrire aux Nouvelles Parts et de payer le prix de souscription d'une valeur totale de neuf cent quatre-vingtquatre mille cinq cents Euro (EUR 984.500,00), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-huit millions deux cent douze mille quatre cent quarante-quatre Euro (EUR 88.212.444,00), par paiement en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-neuf millions cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quarante-quatre Euro (EUR 89.196.944,00).

Le montant de quatre-vingt-neuf millions cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quarante-quatre Euro (EUR 89.196.944,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept mille Euro (EUR 7.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Gehlkopf, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10288. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111815/106.

(110128115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Chen Ling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 41.826.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 17 janvier 2011

L'an deux mille onze, le dix-sept janvier, à onze heures, les actionnaires de la société CHEN LING S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

La démission de l'administrateur, Madame Lou Chui Yook est acceptée.

Madame Viviane Ho Yin LAU, née le 13 décembre 1985 à Ettelbruck et demeurant à L-5842 Hesperange, 1, Am Weisbändchen, est nommée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Madame Viviane Ho Yin LAU continuera le mandat exercé par Madame Lou Chui Yook jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 17.01.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011113114/18.

(110129680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

CHRIPET Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 132.536.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113115/10.

(110129758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Le Bon Café, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.533.

—
Assemblée générale extraordinaire du 6 août 2011

1-) Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 6 août 2011, que l'associée unique de la société LE BON CAFE S.à.r.l.,

Madame ALEKSANDROVA Ganna, demeurant 99, route de Luxembourg à L-3515 Dudelange

Cède

à Monsieur AL BANDAKJI Mahmoud, demeurant 125 rue de Bonnevoie, L-1261 Luxembourg

et

à Madame BEN HAMOUDA Aoutef, demeurant 28 rue de Paris, 4000 Sousse, en Tunisie la totalité des parts sociales qu'elle détient dans la société LE BON CAFE S.à.r.l.

Suite à cette cession, le capital social de la société est réparti comme suit:

- Monsieur AL BANDAKJI Mahmoud	40 parts
- Madame BEN HAMOUDA Aoutef	60 parts
Total	100 parts

2) L'assemblée accepte la démission de Madame ALEKSANDROVA Ganna de son poste de gérant.

3) L'assemblée nomme au poste de gérant, Monsieur AL BANDAKJI Mahmoud pour une durée indéterminée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 11h00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Fait à Luxembourg, le 6 août 2011.

ALEKSANDROVA Ganna / AL BANDAKJI Mahmoud /
BEN HAMOUDA Aoutef.

Référence de publication: 2011114710/26.

(110131388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

**Invest Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Invest Cars Solutions S.A.).**

Siège social: L-9710 Clervaux, 35, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.728.

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de INVEST CARS SOLUTIONS S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-9710 Clervaux, 35, Grand-rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.728, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 21 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1544 du 12 juillet 2011.

Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph DELREE, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Remplacement des trois mille (3.000) actions existantes d'une valeur nominale de onze euros (EUR 11,-) par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent soixante-quatre euros (EUR 264,-) représentant le capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-).

2. Constatation de la libération d'un montant supplémentaire du capital social par versement en espèces.

3. Modification de la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, en une société à responsabilité limitée conformément aux dispositions de l'article 3 de la Loi avec effet immédiat, et à ce sujet:

- changement de la dénomination sociale en «INVEST SOLUTIONS S.à r.l.,

- modification de l'objet social et

- réduction du capital social à concurrence de vingt mille cinq cents euros (EUR 20.500,-) pour le ramener de son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans annulation de parts sociales mais par la seule réduction de la valeur nominale à cent euros (EUR 100,-), avec dispense à l'actionnaire unique de libérer la partie non libérée du capital social de la société avant sa transformation.

4. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué, décharge à leur donner et nomination d'un gérant pour une durée indéterminée.

5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la Société et décharge pour l'exécution de son mandat.

6. Refonte complète des statuts de la Société.

7. Divers.

II. L'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Comme indiqué par la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est représentée à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer les trois mille (3.000) actions existantes d'une valeur nominale de onze euros (EUR 11,-) par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent soixantequatre euros (EUR 264,-) représentant le capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'actionnaire unique Monsieur Michael NEERDAEL, Administrateur de société, domicilié Rue Rouge Flamme 19 à 4520 Antheit (B), a libéré en espèces un montant de quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 4.250,-) au titre d'une libération supplémentaire du capital social de sorte que ce dernier s'élevant à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) est maintenant libéré pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) soit 37,87%.

Le montant de quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 4.250,-) est dès à présent à la libre disposition de la société comme il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, en une société à responsabilité limitée conformément aux dispositions de l'article 3 de la Loi avec effet immédiat, et à ce sujet:

- le changement de la dénomination sociale en «INVEST SOLUTIONS S.à r.l.,
- la modification de l'objet social et
- la réduction du capital social à concurrence de vingt mille cinq cents euros (EUR 20.500,-) pour le ramener de son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans annulation de parts sociales mais par la seule réduction de la valeur nominale à cent euros (EUR 100,-), avec dispense à l'actionnaire unique de libérer la partie non libérée du capital social de la société avant sa transformation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des membres du conseil d'administration de la Société, à savoir Messieurs Thomas LHEUREUX, Michael NEERDAEL et Frederic EERDEKENS, et de l'administrateur-délégué Monsieur Michael NEERDAEL avec effet à ce jour.

Par vote spécial, elle leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats d'administrateurs et d'administrateur-délégué jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide ensuite de nommer Monsieur Michael NEERDAEL, Administrateur de société, domicilié Rue Rouge Flamme 19 à 4520 Antheit (B), en tant que gérant unique de la Société, pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes de la Société, à savoir INNOVATRUST S.à r.l. et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour rendre ceux-ci conformes à ceux d'une société à responsabilité limitée et pour refléter les changements intervenus:

«Titre I^{er} . Objet, Durée, Dénomination, Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

La société pourra encore détenir des licences, marques et recevoir des royalties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "INVEST SOLUTIONS S. à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Clervaux.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents.. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Titre V. - Dissolution, liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VI. - Disposition générales

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait des présentes s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux membres du bureau, ces derniers ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Delree, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2011. LAC/2011/34535. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011112414/209.

(110128496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Cisa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.317.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 août 2011

Monsieur GALIONE Gioacchino, Monsieur DONATI Régis et Monsieur BOSCHI Fabio sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
CISA INTERNATIONAL S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2011113118/18.

(110129302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Clair Matin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 136.885.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113119/9.

(110129343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

IND Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 25.035.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2011:

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Danielle SCHULLER en remplacement de Monsieur Gilbert DIVINE démissionnaire et lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur ;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 09 août 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011114666/27.

(110131190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Clair Matin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 136.885.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113120/9.

(110129344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Cliobis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 55 bis, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 117.799.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2011

Suite au décès de Monsieur Pierre Zurek, la gérance sera dès lors assuré par la gérante unique, Madame Anne-Marie Bertazzoni, commerçante, demeurant à F-54750 Trieux, 45, rue Emile Binda

La société est donc dorénavant engagée par la seule signature de Madame Anne-Marie Bertazzoni.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011113121/13.

(110129401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Securisite Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 206, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 151.563.

Assemblée Générale Extraordinaire du 17 août 2011

Ordre du jour:

1. Cession de parts

Résolutions prises:

L'associé unique:

Monsieur Arezki KEDOUI, gérant de société, né à Metz (France), le 26 avril 1973, demeurant à L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles (800 parts sociales)

de la société à responsabilité limitée SECURISITE LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 206, route de Thionville

a pris la résolution suivante:

Résolution unique:

Monsieur Arezki KEDOUI, propriétaire de 800 parts de la société à responsabilité limitée SECURISITE LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à Luxembourg;

Monsieur Arezki KEDOUI cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Catherine BAUER, née à Sarre-Union (France) le 02 décembre 1966, demeurant à F-57580 Luppy, 15, rue de la Corvée, qui accepte 800 parts sociales de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (résolution unique), le capital social de la société SECURISITE LUXEMBOURG S.à r.l., représenté par cent (800) parts sociales, est réparti comme suit:

Madame Catherine BAUER	800 parts sociales
Total: huit cent parts sociales	800 parts sociales

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur Arezki KEDOUI reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2011, en 2 exemplaires.

Arezki KEDOUI / Catherine BAUER.

Référence de publication: 2011118598/31.

(110135380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Hautec Luxembourg S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 162.571.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Maître Tom Storck, avocat à la Cour, résidant à L-8293 Keispelt, 8, rue Pierre Dupong.

Lequel comparant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Hautec Luxembourg S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la production, le développement, le commerce en gros et en détail et la représentation avec dépôt au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de tous produits industriels et techniques. Elle pourra faire toutes opérations directement ou indirectement liées à son objet social, ou toutes autres opérations qui seraient seulement utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. La société peut s'intéresser directement ou indirectement, par voie de participation, de souscription ou autrement à toute entreprise ayant le même objet ou un objet similaire.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Art. 7. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 8. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non qui sont répartis en deux catégories d'administrateurs (A et B).

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants dont au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion ne sera pas prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 31 du mois de juillet de chaque année à 15:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2012.

Pour la première fois, l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un président et/ou d'un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, le comparant, Maître Tom Storck, précité a déclaré souscrire les actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs de catégorie A

- Monsieur Marc-François Daubenfeld, juriste et économiste, né le 19 mars 1978 à Luxembourg, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster.

- General Technic S. à r.l., avec siège social à L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères, RCS Luxembourg B numéro 12.694 dont le représentant permanent est Monsieur Marc-François Daubenfeld, cité ci-dessus.

Est nommé administrateur de catégorie B

- Monsieur Tom Kieffer, ingénieur diplômé, né le 30 novembre 1974 à Luxembourg, demeurant à L-5740 Filsdorf, 17, Uespelterwee.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille 2015. 2.- Le nombre des commissaires est fixé à un. Est nommée commissaire:

- Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A., avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 112881.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille 2012.

3.- Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Tom Kieffer, précité.

4.- Le siège social est établi à L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Pouvoirs

Le comparant donne pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Tom Storck, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 juillet 2011. LAC/2011/34262. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011110897/211.

(110126572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Corbis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 79.329.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2011113124/11.

(110130169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

General Oriental Investments Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.367.

*Extrait des résolutions de l'assemblée
générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 août 2011*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Constantin PAPADIMITRIOU, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH-1204 Genève, Suisse, Président;

- Madame Luce GENDRY, demeurant professionnellement à c/o Rothschild & Cie, 23bis, avenue de Messine, F-75008 Paris, France, Vice-Président;

- Monsieur David COWLING, directeur, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH-1204 Genève, Suisse;

- Madame Stephanie DAWSON, comptable, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH-1204 Genève, Suisse;

- Monsieur Alexander GOLDSMITH, demeurant à Grosmont, Monmouthshire, bâtiment Hill House, NP7 8LD Wales, Royaume-Uni;

- Monsieur Niko LAINE, comptable, demeurant professionnellement à c/o General Oriental (Services) Limited, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Monsieur Bryan DIX, administrateur de société, demeurant professionnellement à La Tanière Le Preel, Castel GY5 7DN, Guernsey.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114632/30.

(110131816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Cosal s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 81.126.

—
EXTRAIT

Les associés dans leurs résolutions du 5 août 2011, ont renouvelé le mandat du gérant:

- Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant professionnellement 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Pour COSAL S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011113125/15.

(110130161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Cosal s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 81.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113126/10.

(110130162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Ets Wantz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8544 Nagem, 4, rue de Redange.

R.C.S. Luxembourg B 103.241.

suite à une réunion du conseil d'administration en date du 30 juin 2011, il a été convenu ce qui suit:

la démission de M. Henri Reding, administrateur, 6, rue Principale, L-8817 Eschette, est acceptée avec effet immédiat. Est élu administrateur:

M. Romain Anen

75, rue des Champs, L - 4432 Soleuvre

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Henri Lommel, Administrateur et Président. Buurghaff, L - 7420 Cruchten

- M. Romain Anen, Administrateur, 75, rue des Champs, L - 4432 Soleuvre

- M. Albert Audry, Administrateur, 30, Kettengaass, L - 5680 Dalheim

- M. Joseph Jungen, Administrateur, 27, rue du Moulin, L - 4986 Sanem

Les mandats du Conseil d'Administration se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017

Personne chargée du contrôle des comptes:

La démission du commissaire EWA REVISION S.A. est acceptée.

Election du nouveau commissaire aux comptes en date du 26 octobre 2010:

FIDEWA AUDIT S.A. RCS 155324

43, bld du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Le mandat du commissaire se terminera en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

ETS WANTZ SA

Signature

Référence de publication: 2011116830/29.

(110133722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

D-Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 146.453.

Il résulte d'une cession de parts datée du 30 juin 2011 que Abdel Hamid Zerargui cède 51 parts sociales de la société D Trust à Ruth Donkersloot.

Suite à cette cession, Ruth Donkersloot détient 100% des parts sociales (100 parts sociales) de la société D Trust Sàrl.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011113141/13.

(110129371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

JMS Locations s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 162.611.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «JMS PARTICIPATIONS, S. à r.l.», ayant son siège social à L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 118.382,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Jean-Marc SCHMIT, entrepreneur, demeurant à Tuntange.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la location de matériels de construction et de véhicules de construction sans chauffeur.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de "JMS LOCATIONS s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Tuntange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société à responsabilité limitée «JMS PARTICIPATIONS, S. à r.l.», préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Jean-Marc SCHMIT, entrepreneur, né à Luxembourg le 6 mai 1965, demeurant à L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social est établi à L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHMIT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 juillet 2011. Relation: CAP/2011/2823. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 3 août 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011112112/129.

(110127820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.469.

Les administrateurs de la Société confirment qu'il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 15 juin 2011, les actionnaires ont pris notamment les décisions suivantes:

- Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays- Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Juin 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017;

- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 Février 1971 à Geleen, Pays- Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Juin 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017;

- Johannes Laurens de Zwart, né le 19 Juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays- Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Juin 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017;

- Le mandat de M. Franciscus Willem Joséphine Johannes Welman en tant qu'administrateur de la Société a été renouvelé avec effet au 19 mai 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017;

- M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman a été nommé comme administrateur-délégué effectif à partir du 19 mai 2011 et chargé de la gestion des affaires journalières de la Société avec le pouvoir de représenter la Société dans la gestion des affaires journalières conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017.

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise a été renouvelé pour une nouvelle période avec effet au 19 mai 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.
R. van't Hoeft / M.C.J. Weijermans
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011115644/33.

(110131454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Albertina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.719.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Rasstaf Sweden AB, a company duly incorporated and existing under Swedish law, having its registered office at c/o Advice Företagsassistans I Stockholm AB, Västmannagatan 10, 111 24 Stockholm, registered under number 556729-9622,

here represented by Ms Sandra CALVARUSO, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 8th day of July, 2011.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. Rasstaf Sweden AB declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Albertina S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.719, incorporated by a deed of the undersigned notary, on April 12th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1294, on 5th July, 2006. The articles of incorporation were not amended since.

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of forty seven thousand five hundred euro (EUR 47,500,-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500,-), divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000,-), divided into two thousand four hundred (2,400) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by the issue of one thousand nine hundred (1,900) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares

2. To accept the subscription of one thousand nine hundred (1,900) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by Rasstaf Sweden AB, the full payment of these shares and a share premium of one hundred ninety thousand euro (EUR 190,000,-) by means of a contribution in cash of two hundred thirty seven thousand five hundred euro (EUR 237,500,-)

3. To amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of forty seven thousand five hundred euro (EUR 47,500,-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500,-), divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000,-), divided into two thousand four hundred (2,400) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by the issue of one thousand nine hundred (1,900) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon intervenes Miss Sandra CALVARUSO, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney appointed by Rasstaf Sweden AB, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe to one thousand nine hundred (1,900) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for all such new shares, plus a share premium of one

hundred ninety thousand euro (EUR 190,000,-) by means of a contribution in cash of two hundred thirty seven thousand five hundred euro (EUR 237,500.-)

Proof of the payment in cash has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) represented by two thousand four hundred (2,400) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25,-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze juillet.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Rasstaf Sweden AB, une société existant sous le droit suédois, ayant son siège social à c/o Advice Företagsassistans I Stockholm AB, Västmannagatan 10, 111 24 Stockholm, enregistrée au «Sweden Registrar of Companies» sous le numéro 556729-9622,

ici représentée par Mademoiselle Sandra CALVARUSO, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juillet 2011.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Rasstaf Sweden AB, préqualifié, déclare qu'il est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Albertina S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.719, constituée par acte du notaire soussigné, le 12 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1294 du 5 juillet 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de quarante-sept mille cinq cent euro (EUR 47.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) représenté par (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à soixante mille euro (EUR 60.000,-) représenté par deux mille quatre cent (2.400) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par émission de mille neuf cent (1.900) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

2. Acceptation de la souscription de mille neuf cent (1.900) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par la société Rasstaf Sweden AB, le paiement intégral de ces parts sociales et d'une prime d'émission de cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 190.000.-) par un apport en espèces d'un montant de deux cent trente-sept mille cinq cent euros (EUR 237.500.-).

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes.

4. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de quarante-sept mille cinq cent euro (EUR 47.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) représenté par (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à soixante mille euro (EUR 60.000,-) représenté par deux mille quatre cent (2.400) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par

émission de mille neuf cent (1.900) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu Mademoiselle Sandra Calvaruso, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Rasstaf Sweden AB, préqualifié, en vertu de la procuration prémentionnée.

La comparante déclare souscrire à mille neuf cent (1.900) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales et une prime d'émission de cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 190.000.-) par un apport en espèces d'un montant de deux cent trente-sept mille cinq cent euros (EUR 237.500.-).

La preuve du paiement en espèce a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6, paragraphe premier des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR) représenté par deux mille quatre cents (2.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. CALVARUSO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32320. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011113786/133.

(110130906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Tonifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.251.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Sandrine PELLIZZARI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société BAC FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social à Via Tre Settembre, 316-47891 Dogana, San Marin;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme TONIFIN S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg B 127.251, a été constituée suivant acte notarié en date 23 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1238 du 22 juin 2007.

II.- Que le capital social de la Société s'élève à trente et un mille Euro (EUR 31.000), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le mandant est devenu seule propriétaire de toutes les actions de la société.

IV.- Que le mandant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour et de mettre la Société en liquidation.

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, et au vu du bilan de la Société au 27 avril 2011 déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné.

VI.- Que le mandant déclare encore que:

- (1) l'activité de la Société a cessé;
- (2) il est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 27 avril 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- (3) il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions de la Société;
- (4) les administrateurs et commissaire aux comptes se voient donner décharge pleine et entière de leurs mandats respectifs à cette date; et
- (5) tous les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. PELLIZZARI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 avril 2011. Relation: LAC/2011/19454. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 mai 2011.

Référence de publication: 2011114868/47.

(110131157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

CR Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 42, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.256.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Simonis

Gérant

Référence de publication: 2011113129/11.

(110129308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

PFMR Immo Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.583.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 14 juillet 2011 que les décisions suivantes ont été prises par l'associé unique:

- Le siège social de la société a été transféré du 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- La démission de Monsieur Paul Fourez de son poste de gérant de la société a été acceptée.

- Ont été nommés en tant que gérants pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

* Monsieur Benoît LEJEUNE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

* Monsieur Moÿse DARGAA, consultant, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

* Madame Bénédicte REIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

* Monsieur Jean-Louis WAUCQUEZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert,

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Benoît LEJEUNE, gérant
- Monsieur Moÿse DARGAA, gérant
- Monsieur Jean-Louis WAUCQUEZ, gérant
- Madame Bénédicte REIS, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A. en abrégé «BNPP REIM Lux S.A.»

Benoît LEJEUNE / Arnaud SCHREIBER

Référence de publication: 2011116087/32.

(110132788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Duc SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 2, Zone Artisanale Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 120.119.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la société DUC S.A. (en liquidation), en date du 15 juillet 2011, que

1. la liquidation de la société a été clôturée
2. les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juillet 2011.

Dan EPPS

Liquidateur

Référence de publication: 2011113163/18.

(110129393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Penta Group Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 142.808.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le premier août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société de droit suisse SIST NEUTRA Sagl, avec siège social 39, Via Clemente Maraini, CH-6900 Lugano (Suisse) ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui substituée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "PENTA GROUP INVESTMENT S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B,

sous le numéro 142.808, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2804 du 20 novembre 2008.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de cent quatre-vingts mille Euros (180.000,-EUR), représenté par dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,-EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société, avec effet immédiat, et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.àr .l. ayant son siège social à Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 8 juin 2011 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 750,-EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2011. Relation GRE/2011/2880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011115458/60.

(110132336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Crete Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 29.717.

Le bilan modifié au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplace le bilan au 31 décembre 2008 précédemment déposée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 4 juin 2010 sous la référence L100078528.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.
Luxembourg Corporation Company SA
Christelle Ferry
Permanent Representative

Référence de publication: 2011113130/15.

(110129363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Crete Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 29.717.

Le bilan modifié au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplace le bilan au 31 décembre 2009 précédemment déposée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 4 juin 2010 sous la référence L100078529,04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.
Luxembourg Corporation Company SA
Christelle Ferry
Permanent Representative

Référence de publication: 2011113131/15.

(110129366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Jemco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 101.825.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil
d'Administration de JEMCO S.A. tenue le 20 juin 2011*

Il a été décidé ce qui suit:

1. Après délibération, le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Michel Reybier en sa qualité d'Administrateur de catégorie A et de Président du Conseil d'Administration de la Société et décide de coopter en remplacement Monsieur Nicolas Hamel, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

- Messieurs Jean Douvre et Nicolas Hamel, Administrateurs de catégorie A;
- Mesdames Véronique Wauthier et Cristina Floroiu, Administrateurs de catégorie B.

2. Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011113574/24.

(110129211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Crimson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.488.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011113132/11.

(110130043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Cryn Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 122.225.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011113133/11.

(110130077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Konoha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.988.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} août 2011

- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} Aout 2011:

* Monsieur Michel Van Krimpen né le 19 Février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

* Mr. Fabrice de Clermont-Tonnerre né le 24 octobre 1967 à Mulhouse; France; avec adresse professionnelle au 9, avenue Percier, F-75009 Paris, France;

* Mr. Peter Kasch né le 22 mars 1949 en Californie; USA; avec adresse professionnelle au 33 Cavendish Square, London W1G 0PW, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 1^{er} Aout 2011.
Pour extrait conforme
Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2011113288/20.

(110130062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 92.568.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/08/2011.
G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2011113148/12.

(110129430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Rosneft Holdings Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 117.914.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "ROSNEFT HOLDINGS LTD S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 117914, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M^e Paul

FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, on the 10th of July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1773 of the 22nd of September 2006,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Paul FRIEDERS, on the 24th of January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 649 of the 15th of March 2008.

The Meeting is presided by Mr. Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr. Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Share capital increase of six hundred two million three hundred fortythree thousand one hundred and twenty US dollars (602,343,120.00 USD) in order to raise the share capital of the company from its present amount of forty thousand eight hundred and twenty-seven US dollars (40,827.-USD) to six hundred two million three hundred eighty-three thousand nine hundred and fortyseven US dollars (602,383,947.-USD) by the issue of four hundred fifty-seven thousand three hundred sixty (457,360) new shares without a nominal value;

2. Subscription and liberation of four hundred fifty seven thousand three hundred sixty (457,360) new shares of "ROSNEFT HOLDINGS LTD S.A." by contribution in kind of a shareholders loan of six hundred and two million three hundred forty three thousand one hundred and twenty US dollars (602,343,120.-USD);

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the subscribed capital by six hundred two million three hundred forty-three thousand one hundred and twenty US dollars (602,343,120.-USD), so as to raise it from its present amount of forty thousand eight hundred and twenty-seven US dollars (40,827.-USD) to six hundred two million three hundred eighty-three thousand nine hundred and forty-seven US dollars (602,383,947.-USD), by the issue of four hundred fifty-seven thousand three hundred sixty (457,360) new shares without nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened "LLC RN-Foreign Projects", with registered office at 31A, Dubininskaya Street, 115054 Moscow, State Registration Number 1107746925692, who declares to subscribe to the four hundred fifty-seven thousand three hundred sixty (457,360) new shares to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares and to fully pay them up by contribution in kind of a shareholders loan of six hundred two million three hundred forty-three thousand one hundred and twenty US dollars (602,343,120.-USD), this contribution being evaluated, at its nominal value.

Report of the independent auditor

The contribution has been valued and described in a report, dated June 8, 2011, drawn up by the independent auditor ("réviseur d'entreprises") "AUTONOME DE REVISION S.C.", with registered office at L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre des actions à émettre en contrepartie soit USD 602.342.120."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association in order to give it the following wording:

"The subscribed share capital is fixed at six hundred two million three hundred eighty-three thousand nine hundred and forty-seven US dollars (602,383,947.-USD) divided into four hundred fifty-seven thousand three hundred ninety one (457,391) shares without a nominal value."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at six thousand eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de "ROSNEFT HOLDINGS LTD S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117914, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1773 du 22 septembre 2006,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Paul FRIEDERS, en date du 24 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 649 du 15 mars 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de six cent deux millions trois cent quarante trois mille cent vingt US dollars (602.343.120,-USD), pour le porter de son montant actuel de quarante mille huit cent vingt-sept dollars US (40.827,-USD) à six cent deux millions trois cent quatre vingt trois mille neuf cent quarante-sept dollars US (602.383.947,-USD) par l'émission de quatre cent cinquante-sept mille trois cent soixante (457.360) nouvelles actions sans valeur nominale;

2. Souscription et libération des quatre cent cinquante-sept mille trois cent soixante (457.360) nouvelles actions de "ROSNEFT HOLDINGS LTD S.A." par apport en nature d'une avance actionnaire de six cent deux millions trois cent quarante trois mille cent vingt US dollars (602.343.120,-USD);

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent deux millions trois cent quarante trois mille cent vingt dollars US (602.343.120,-USD), pour le porter de son montant actuel de quarante mille huit cent vingt-sept dollars US (40.827,-USD) à six cent deux millions trois cent quatre vingt trois mille neuf cent quarante-sept dollars US (602.383.947,-USD) par l'émission de quatre cent cinquante-sept mille trois cent soixante (457.360) actions nouvelles, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes, "LLC RN-Foreign Projects", avec siège social à 31A, Rue Dubininskaya, 115054 Moscow, numéro étatique d'enregistrement 1107746925692, laquelle déclare souscrire aux quatre cent cinquante-sept mille trois cent soixante (457.360) nouvelles actions, émises au pair et bénéficiant de mêmes droits et avantages que les actions existantes, et les libérer intégralement moyennant un apport en nature d'une avance actionnaire de six cent deux millions trois cent quarante trois mille cent vingt US dollars (602.343.120,-USD) étant évaluée à sa valeur nominale.

Rapport du reviseur d'entreprises indépendant

L'apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 8 juin 2011, dressé par le réviseur d'entreprises indépendant "AUTONOME DE REVISION S.C.", avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre des actions à émettre en contrepartie soit USD 602.342.120."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à six cent deux millions trois cent quatre vingt trois mille neuf cent quarante-sept dollars US (602.383.947,-USD) divisé en quatre cent cinquante-sept mille trois cent quatre vingt onze (457.391) actions sans désignation de valeur nominale."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six mille huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011111802/176.

(110127704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113134/11.

(110129291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

CS Retail Park No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011113135/11.

(110129960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Ardea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 52.775.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer trois administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

- Monsieur Yvano DANDREA, économiste, né le 18 juin 1966 à Malvaglia (Suisse), domicilié professionnellement Via Nassa 15, CH-6900 Lugano (Suisse)

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011117467/29.

(110135034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Sundance S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 162.759.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le huit juillet.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à L4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin

La société anonyme PRIMECITE INVEST SA, établie et ayant son siège social à L-4735 PETANGE, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 32.079 ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Pascal WAGNER, demeurant professionnellement au 81, rue Jean-Baptiste Gillardin L-4735 PETANGE

Lesquelles parties comparants ont sollicité le notaire soussigné aux fins d'établir les Statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SUNDANCE S.P.F. S.A.»

Le siège social est établi à PETANGE.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par simple décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et d'avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société peut en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut également accorder, à titre accessoire et sans rémunération, des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

Finalement, elle peut emprunter, par émission d'obligations ou autrement, pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille et soixante deux euros (EUR 31.062,00) divisé en mille et deux (1002) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire, sinon par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes pré-qualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) PRIMECITE INVEST SA	1001 actions
2) Pascal WAGNER	1 action
Total: mille et deux actions	1.002 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes pré-qualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Pascal WAGNER, né le 8 février 1966 à Pétange, pré qualifié demeurant professionnellement, L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin

b) Madame Renée WAGNER-KLEIN, née le 20 novembre 1959 à Pétange, employée privée demeurant professionnellement 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange

c) Madame Myriam MATHIEU, née le 6 juin 1975 à Mont-Saint-Martin (France) employée privée demeurant professionnellement 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange

Monsieur Pascal WAGNER, pré qualifié, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée indéterminée:

La société «SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE SARL» établie et ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, inscrite au Registre de Commerce et des Société sous le numéro B 77.606.

3.- Le siège social est établi à L-4735 Pétange, 81 rue Jean-Baptiste Gillardin.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: WAGNER, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9438. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 juillet 2011.

K. REUTER.

Référence de publication: 2011115120/156.

(110131643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Bullet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.556.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty seventh day of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Stichting Administrative Foundation Manacor Luxembourg, a foundation existing under the Laws of The Netherlands, having its corporate seat in Rotterdam, the Netherlands and its registered office at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, represented by Mrs. Flora Gibert, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

I. That the Company has been incorporated pursuant to a deed of the notary Me Henri Hellinckx, residing then at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 29th of May 2009, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1281, dated July 3, 2009.

II. That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely paid in.

III. That Stichting Administrative Foundation Manacor Luxembourg has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

IV. That Stichting Administrative Foundation Manacor Luxembourg declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the Company.

V. That in its quality of sole shareholder of the Company, Stichting Administrative Foundation Manacor Luxembourg, hereby expressly states to proceed to the immediate dissolution and liquidation of the Company.

VI. That Stichting Administrative Foundation Manacor Luxembourg moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the Company and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfill said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

VII. That full and entire discharge is granted to the manager of the Company for the execution of its mandate until the dissolution of the Company.

VIII. That the shareholders' register and all share certificates of the Company have been cancelled before the notary public.

IX. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

X. That Fides (Luxembourg) S.A is authorized in the name and on behalf of the Company to file any tax declaration, notice to the trade register or any other documents or perform any other actions, which might be necessary or useful for the finalization of the liquidation of the Company.

XI. Sundries.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Dans l'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Stichting Administrative Foundation Manacor Luxembourg, une fondation existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège administratif à Rotterdam, aux Pays-Bas et son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg, représentée par Mme Flora Gibert, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, en ses qualités, a requis le notaire d'acter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que la Société a été constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 29 mai 2009, lequel acte a été publié au journal officiel du Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1281, daté du Juillet 3, 2009.

II. Que le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées

III. Que Stichting administrative Foundation Manacor Luxembourg est devenu successivement propriétaire de toutes les actions émises de la Société.

IV. Que Stichting administrative Foundation Manacor Luxembourg déclare avoir la pleine connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V. Que, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, Stichting administrative Foundation Manacor Luxembourg, déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

VI. Que Stichting administrative Foundation Manacor Luxembourg déclare en outre prendre en charge, pour son propre compte, tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui sont nécessaires pour engagement qu'elle a pris par elle-même en relation avec les actifs et passifs de la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à la dissolution de la Société.

VIII. Que le registre des actionnaires et tous les certificats d'actions de la Société ont été annulés avant le notaire.

IX. Que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés au siège social, où ils seront conservés pendant une période de cinq ans.

X. Que Fides (Luxembourg) SA est autorisé au nom et au nom de la Société à déposer toute déclaration fiscale, l'avis au registre du commerce ou tout autre document ou effectuer d'autres actions, qui pourraient être nécessaires ou utiles pour la finalisation de la liquidation de la Société.

XI. Divers.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, le jour indiqué au début de ce document.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59550. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. BENNING.

Référence de publication: 2011113825/97.

(110130944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

CS Retail Park No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011113136/11.

(110129961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011113137/11.

(110129963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.803.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue extraordinairement le 13 mai 2011

Les actionnaires de la Société ont pris acte de la démission de David Ross Cobley et Richard David Morley en tant qu'administrateurs de la Société.

Les actionnaires de la Société ont réélu les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012:

- Guy Harles,
- Simon John Friend;
- Andrew Jan Pelkiewicz;

Les actionnaires de la Société ont également élu Madame Sandrine Puccilli, née à Algrange (France) le 21 janvier 1969, demeurant à F-57100 Thionville (France), 45, route du Buchel et Monsieur Steven James Steadward, né à Glasgow (Roy-aume-Uni) le 8 août 1972, demeurant à D-69120 Heidelberg (Allemagne), Uferstrasse 64A, comme nouveaux administrateurs de la Société, avec effet au 1^{er} juin 2011, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012.

Suite à ces nominations, le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit:

- Guy Harles,
- Simon John Friend;
- Andrew Jan Pelkiewicz;
- Sandrine Puccilli; et
- Steven James Steadward.

Les actionnaires de la Société ont également à nouveau nommé PriceWaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CMI Insurance (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011117531/32.

(110135089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Endurance Hospitality Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.539.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) The public limited company "ORCO PROPERTY GROUP", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 44.996.

2) The public limited company governed by the laws of Denmark "Bankpension Pensionskasse For Finansansatte", established and having its registered office in DK-1560 Copenhagen, 47,4 Kalvebod Brygge, inscribed in the Danish Commerce and Companies Agency under the number CVR 21548413.

Both are here represented by Mr. David BENHAMOU, employee, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

These appearing parties, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "ENDURANCE HOSPITALITY FINANCE S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 124.539, has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 19th of January 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 716 of the 26th of April 2007,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, on the 18th of December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 438 of the 20th of February 2008;

- That the appearing parties are the sole actual partners (the "Partners") of the Company and that they have taken, through their proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Partners decide to transfer the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, and to subsequently amend the first sentence of article 2 of the articles of association as follows:

" **Art. 2. (first sentence).** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

Second resolution

The Partners decide to amend the address of "ORCO PROPERTY GROUP" at the Trade and Companies' Registry of Luxembourg as indicated under point 1) following its transfer of the registered office.

Third resolution

The Partners decide to cancel the articles 17 and 18 and to subsequently renumber the articles of association from 1 to 21.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Capellen, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

1) La société anonyme "ORCO PROPERTY GROUP", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44.996.

2) La société anonyme régie par les lois du Danemark "Bankpension Pensionskasse For Finansansatte", établie et ayant son siège social à DK-1560 Copenhague, 47,4 Kalvebod Brygge, inscrite auprès du "Danish Commerce and Companies Agency" sous le numéro CVR 21548413.

Toutes les deux ici représentées par Monsieur David BENHAMOU, employé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "ENDURANCE HOSPITALITY FINANCE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.539, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 716 du 26 avril 2007,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 438 du 20 février 2008.

- Que les parties comparantes sont les seules associées actuelles (les Associés") de la Société et qu'elles ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 comme suit:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).»

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'adresse de "ORCO PROPERTY GROUP" auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme indiqué sous le point 1) suite à son transfert du siège social.

Troisième résolution

Les Associés décident de supprimer les articles 17 et 18 et de renuméroter subséquemment les statuts de 1 à 21.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Capellen, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BENHAMOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. LAC/2011/33910. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115249/101.

(110132212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

CURA Investment Corporation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.921.200,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 113.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2011.

Référence de publication: 2011113138/11.

(110129962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

CYCLAMEN Spf, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.798.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113140/9.

(110130115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

DataCenterEnergie S.A. (DCE), Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 140.229.

L'an deux mille onze,

Le vingt-six juillet,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Paul WEIS, administrateur de sociétés, demeurant à Capellen,

agissant en sa qualité d'administrateur de la société anonyme "DataCenterEnergie S.A. (DCE)", ayant son siège social à L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell,

en vertu d'un extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 7 juillet 2011, dont une copie certifiée conforme, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée,

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société "DataCenterEnergie S.A. (DCE)" fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1934 du 7 août 2008, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 980 du 11 mai 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 184 du 29 janvier 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 140.229, au capital social intégralement libéré de onze millions cinq cent mille euros (EUR 11.500.000,00), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cent quinze mille euros (EUR 115.000,00) chacune.

L'article cinq des statuts stipule que:

"Le capital social souscrit est fixé à onze millions cinq cent mille euros (EUR 11.500.000,00), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cent quinze mille euros (EUR 115.000,00) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des statuts au Mémorial C, à augmenter en une ou plusieurs tranches le capital souscrit, à l'intérieur des limites du capital autorisé. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé de la société est fixé à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,00)."

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 7 juillet 2011, a décidé de supprimer momentanément la valeur nominale des cent (100) actions existantes et de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,00), pour le porter de son montant actuel de onze millions cinq cent mille euros (EUR 11.500.000,00) à quinze millions cinq cent mille euros (EUR 15.500.000,00) par la création et l'émission de mille quatre cent cinquante (1.450) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles les actionnaires existants, à savoir:

- "LUXCONNECT S.A.", société anonyme ayant son siège social à L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexandre Graham Bell, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 120.379, pour un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), soit sept cent vingt-cinq (725) actions,

- "LUXENERGIE S.A.", société anonyme ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 23, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 34.538, pour un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), soit sept cent vingt-cinq (725) actions.

L'augmentation de capital a été libérée intégralement par apport en espèces, de sorte que la somme de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

IV.- Le conseil d'administration a décidé de fixer la nouvelle valeur nominale des mille cinq cent cinquante (1.550) actions existantes à dix mille euros (EUR 10.000,00) chacune.

V.- En conséquence de ce qui précède, l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quinze millions cinq cent mille euros (EUR 15.500.000,00), représenté par mille cinq cent cinquante (1.550) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,00) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des statuts au Mémorial C, à augmenter en une ou plusieurs tranches le capital souscrit, à l'intérieur des limites du capital autorisé. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé de la société est fixé à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,00)."

Frais:

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Weis, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: LAC / 2011 / 34440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113143/78.

(110130032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Adenium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.624.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 29 avril 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de nommer, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, les Administrateurs suivants:

* M. Massimo Paolo GENTILI, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

* M. Alberto CIAPERONI, Administrateur;

* M. Sante JANNONI, Administrateur;

* M. Andrea TOSCHI, Administrateur;

* M. Daniele MUNERONI, Administrateur.

- de nommer PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- M. Massimo Paolo GENTILI, 70 Foro Buonaparte, I-20121 Milan (Italie).

Administrateurs:

- M. Alberto CIAPERONI, Via Lepetit 8/10 -I-20124 Milan (Italie);

- M. Sante JANNONI, 11B, Boulevard Joseph II, L-2011 Luxembourg;

- M. Andrea TOSCHI, Via Lepetit 8/10 - 20124 Milan (Italie);

- M. Daniele MUNERONI, 24 Foro Buonaparte -I-20124 Milan (Italie);

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGÉ

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011116731/34.

(110132773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

REL (First) Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 129.471.

—
AUSZUG

Anlässlich der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, abgehalten als ausserordentliche Generalversammlung am 25.07.2011, wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Verwaltungsratsmitglieder Anne Huberland, Nicole Reinert und Dr. Claude Schmit, alle mit Berufsanschrift in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau, wurden von ihren Ämtern abberufen.

2. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird von drei auf fünf erhöht. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- a. Herr Emile Wirtz, mit Berufsanschrift in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume,
- b. Herr Victor Bolshakov, wohnhaft in L-1239 Senningerberg, 6, rue Joseph Biber,
- c. Herr Helmut Reuschenbach, wohnhaft in D-53173 Bonn, Zietenstr. 12,
- d. Herr Kirill Ivanov, wohnhaft in 109388 Moskau, Shosseinaya 26/10-64,
- e. Herr Dmitry Goncharuk, wohnhaft in 121170 Moskau, Ploshad Pobedy D.1A, apt. 112.

Herr Emile Wirtz, vorgenannt, wurde zum Präsidenten des Verwaltungsrates bestellt.

Die Mandate enden anlässlich der Jahreshauptversammlung der Aktionäre, welche im Jahr 2013 stattfindet.

3. Die Gesellschaft European Consultants (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, wurde von ihrem Amt als Abschlussprüfer der Gesellschaft abberufen.

Zum neuen Abschlussprüfer wurde die Gesellschaft Invest Control-Services Administratifs S.à r.l., mit Sitz in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume ernannt. Ihr Mandat endet mit der Jahreshauptversammlung der Aktionäre, welche im Jahr 2013 stattfindet.

4. Der Sitz der Gesellschaft wurde nach L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25.07.2011.

Für den Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011115494/30.

(110132372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.431.

In the year two thousand eleven, on the twenty-eight of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended for the last time by deed enacted on February 23, 2011, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number R.C.S. B 125 431.

The meeting is opened at 2 pm and presided by Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Véronique Petit private employee, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of a new class of shares being class X of redeemable shares.

2. Conversion of 160.51 (one hundred sixty point fifty one) redeemable shares of class O into 160.51 (one hundred sixty point fifty one) redeemable shares of class X with a nominal value of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each.

3. Decrease of the Company's share capital by an amount of 391,317.15 USD (three hundred ninety one thousand three hundred seventeen United States Dollars and fifteen cents) in order to lower it from its present amount of 3,484,539.45 USD (three million four hundred eighty four thousand five hundred thirty nine United States Dollars and forty five cents) down to 3,093,222.30 USD (three million ninety three thousand to hundred twenty two United States Dollars and thirty cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 11,180.49 (eleven thousand one hundred eighty point forty nine) redeemable shares of class O with a nominal value of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each.

4. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create a new class of shares being class X redeemable shares.

Second resolution

The meeting decides to convert 160,51 (one hundred sixty point fifty one) redeemable shares of class O into 160,51 (one hundred sixty point fifty one) redeemable shares of class X with a nominal value of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each.

Third resolution

The meeting decides to decrease the Company's share capital by an amount of 391,317.15 USD (three hundred ninety one thousand three hundred seventeen United States Dollars and fifteen cents) in order to lower it from its present amount of 3,484,539.45 USD (three million four hundred eighty four thousand five hundred thirty nine United States Dollars and forty five cents) down to 3,093,222.30 USD (three million ninety three thousand to hundred twenty two United States Dollars and thirty cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 11,180.49 (eleven thousand one hundred eighty point forty nine) redeemable shares of class O, of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each as follows:

Shareholder Name	Number of shares of Class O to decrease	Par value of the shares of Class O to decrease (35.- USD per share)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	11,180.49	391,317.15

The shareholder declares having received payment of 391,317.15 USD (three hundred ninety one thousand three hundred seventeen United States Dollars and fifteen cents).

Fourth resolution

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

“ **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 3,093,222.30 USD (three million ninety three thousand to hundred twenty two United States Dollars and thirty cents) represented by 20,693 (twenty thousand six hundred ninety three) redeemable shares of class A, 1,597 (one thousand five hundred ninety seven) redeemable shares of class B, 1,607 (one thousand six hundred seven) redeemable shares of class C, 1,891 (one thousand eight hundred ninety one) redeemable shares of class D, 38,900.71 (thirty eight thousand nine hundred point seventy one) redeemable shares of class E, 1,771 (one thousand

seven hundred seventy one) redeemable shares of class F, 11,269 (eleven thousand two hundred sixty nine) redeemable shares of class I, 7,455 (seven thousand four hundred fifty five) redeemable shares of class L, 2,348 (two thousand three hundred forty eight) redeemable shares of class N, 289.87 (two hundred eighty nine point eighty seven) redeemable shares of class U, 179.34 (one hundred seventy nine point thirty four) redeemable shares of class V, 216.35 (two hundred sixteen point thirty five) redeemable shares of class W and 160.51 (one hundred sixty point fifty one) redeemable shares of class X, of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 p.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée

"Tiger Holding Four S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 23 février 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 125 431.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures et présidée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales étant la classe X de parts sociales rachetables.

2. Conversion de 160,51 (cent soixante virgule cinquante et une) parts sociales rachetables de classe O en 160,51 (cent soixante virgule cinquante et une) parts sociales rachetables de classe X d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune.

3. Diminution du capital social d'un montant de 391.317,15 USD (trois cent quatre-vingt-onze mille trois cent dix-sept Dollars US et quinze cents) pour le porter de son montant actuel de 3.484.539,45 USD (trois millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent trente-neuf Dollars US et quarante-cinq cents) à 3.093.222,30 USD (trois millions quatre-vingt-treize mille deux cent vingt-deux Dollars US et trente cents) par voie de remboursement aux actionnaires et par annulation d'un total de 11.180,49 (onze mille cent quatre-vingts virgule quarante-neuf) parts sociales rachetables de classe O d'une valeur nominale de 35,-USD (trente cinq Dollars US) chacune.

4. Modification de l'article 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales étant la classe X de parts sociales rachetables.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir 160,51 (cent soixante virgule cinquante et une) parts sociales rachetables de classe O en 160,51 (cent soixante virgule cinquante et une) parts sociales rachetables de classe X d'une valeur nominale de 35.- USD (trente cinq Dollars US) chacune comme suit:

Troisième résolution

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de 391,317.15 USD (trois cent quatre-vingt-onze mille trois cent dix-sept Dollars US et quinze cents) pour le porter de son montant actuel de 3.484.539,45 USD (trois millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent trente-neuf Dollars US et quarante-cinq cents) à 3.093.222,30 USD (trois millions quatre-vingt-treize mille deux cent vingt-deux Dollars US et trente cents) par l'annulation d'un total de 11.180,49 (onze mille cent quatre-vingts virgule quarante-neuf) parts sociales rachetables de classe O d'une valeur nominale de 35,-USD (trente cinq Dollars US) chacune, comme suit:

Nom de l'associé	Parts sociales O à diminuer	Valeur des parts sociales de classe O à diminuer (35.- USD par part sociale)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	11.180,49	391.317,15

L'actionnaire déclare avoir reçu le paiement de 391.317,15 USD (trois cent quatre-vingt-onze mille trois cent dix-sept Dollars US et quinze cents).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 3.093.222,30 USD (trois millions quatre-vingt-treize mille deux cent vingt-deux Dollars US et trente cents) représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre vingt treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.597 (mille cinq cent quatre vingt dix sept) parts sociales rachetables de classe B, 1.607 (mille six cent sept) parts sociales rachetables de classe C, 1.891 (mille huit cent quatre vingt onze) sociales rachetables de classe D, 38.900,71 (trente huit mille neuf cent virgule soixante et onze) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 11.269 (onze mille deux cent soixante neuf) parts sociales rachetables de classe I, 7.455 (sept mille quatre cent cinquante cinq) parts sociales rachetables de classe L, 2.348 (deux mille trois cent quarante huit) parts sociales rachetables de classe N, 289,87 (deux cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-sept) parts sociales rachetables de classe U, 179,34 (cent soixante-dix-neuf virgule trente-quatre) parts sociales rachetables de classe V, 216,35 (deux cent seize virgule trente-cinq) parts sociales rachetables de classe W et 160,51 (cent soixante virgule cinquante et une) parts sociales rachetables de classe X, de USD 35,-(trente-cinq dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2011. Relation LAC/2011/34426. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111847/169.

(110128277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Dimension Data Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 43.810.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011113144/11.

(110129601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

REL Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 129.472.

—
AUSZUG

Anlässlich der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, abgehalten als ausserordentliche Generalversammlung am 25.07.2011, wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Verwaltungsratsmitglieder Anne Huberland, Nicole Reinert und Dr. Claude Schmit, alle mit Berufsanschrift in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, wurden von ihren Ämtern abberufen.

2. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird von drei auf fünf erhöht. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- a. Herr Emile Wirtz, mit Berufsanschrift in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume,
- b. Herr Victor Bolshakov, wohnhaft in L-1239 Senningerberg, 6, rue Joseph Biver,
- c. Herr Helmut Reuschenbach, wohnhaft in D-53173 Bonn, Zietenstr. 12,
- d. Herr Kirill Ivanov, wohnhaft in 109388 Moskau, Shosseinaya 26/10-64
- e. Herr Dmitry Goncharuk, wohnhaft in 121170 Moskau, Ploshad Pobedy D.1A, apt. 112.

Herr Emile Wirtz, vorgeannt, wurde zum Präsidenten des Verwaltungsrates bestellt.

Die Mandate enden anlässlich der Jahreshauptversammlung der Aktionäre, welche im Jahr 2013 stattfindet.

3. Die Gesellschaft European Consultants (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, wurde von ihrem Amt als Abschlussprüfer der Gesellschaft abberufen.

Zum neuen Abschlussprüfer wurde die Gesellschaft Invest Control-Services Administratifs S.à r.l., mit Sitz in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume ernannt. Ihr Mandat endet mit der Jahreshauptversammlung der Aktionäre, welche im Jahr 2013 stattfindet.

4. Der Sitz der Gesellschaft wurde nach L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25.07.2011.

Für den Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011115495/30.

(110132373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

SANPAOLO IMI Equity Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.364.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société «IMI INVESTIMENTI SpA.», société de droit italien, avec siège social à Bologna, Via Zamboni, 2 ci-après nommée "l'actionnaire unique",

ici représentée par Mme Sandrine DURANTE, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée SANPAOLO IMI Equity Management S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 35 bd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 80.364,

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 124 du 17 février 2001, page

5928 et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Christine DOERNER en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1206 du 19 juin 2007, page 57871,

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 512.500,- représenté par 410.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune.

- Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique désigne comme liquidateur de la Société, la fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l., 45-47, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, que le liquidateur a rédigé son rapport de liquidation. L'actionnaire unique tel que représenté déclare reprendre tout le passif et l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, numéro d'incorporation 350391, désignée "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, lequel a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DURANTE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 1^{er} août 2011, RED/2011/1638: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011114110/56.

(110130583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Dover Luxembourg Services S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.317.

La société Dover Luxembourg S.à r.l. dont le siège social est situé au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.408 a transféré, en date du 2 mai 2011, 500 parts sociales de la Société à la société Dover Luxembourg International S.à r.l. dont le siège social est situé au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.769;

A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société Dover Luxembourg International S.à r.l. détient 500 parts sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société en date du 2 mai 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011113145/17.

(110129232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Nori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.326.

Rectificatif (remplace la mention de publication du bilan au 31 décembre 2008 déposée au Registre de Commerce le 14/01/2011 référence L110008881.04)

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117743/12.

(110134780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Nori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.326.

Rectificatif (remplace la mention de publication du bilan au 31 décembre 2009 déposée au Registre de Commerce le 14/01/2011 référence L110008888.04)

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117744/12.

(110134781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Oregon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.508.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011117761/10.

(110135471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Ourdaller Brauerei, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 37.

R.C.S. Luxembourg B 115.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117765/10.

(110135065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Miwwelhaus Koeune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 4, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 64.400.

Les comptes annuels au 10 MAI 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011117726/10.

(110134908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.